



Mairie de Saint-Lanne
Tel 05 62 3170 43
mairie.stlanne@orange.fr
Ouverture le mardi de 9h00 à 12h00

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 22 SEPTEMBRE 2020 A 19H30

En application des articles L.2121.7 et L.2122.8 du code général des collectivités territoriales s'est réuni le conseil municipal de la commune de SAINT-LANNE

Etaient présents les conseillers municipaux :

BAMFORTH John - CAPMARTIN Francis - CAYROLLE Odile - CIBIN Corinne - DETHIER Jean-Louis - FRANCOIS Bruno - HASELDEN Rodrick - MAURINO Philippe – PASCUAL Elisabeth - SANTACREU Sandrine

Etait excusée : BITOUN Danièle (procuration à Elisabeth PASCUAL)

M BAMFORTH John a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

En période de crise sanitaire, la séance se tient exceptionnellement dans le foyer municipal, en tenant compte des règles d'hygiène et de distanciation.

ORDRE DU JOUR :

- Décision Modificative Budgétaire
- Subvention aux associations
- Ecole Madiran/Castelnau RB
- Questions diverses

1) Décision Modificative Budgétaire

M. le trésorier nous rappelle que l'agent recenseur doit être rémunéré au chapitre 012.

Or, aucun crédit n'a été inscrit à ce chapitre et il convient de prendre une décision modificative pour abonder le compte 6413 pour un montant de 557 € à partir du compte 615221.

Le Conseil Municipal prend acte.

2) Subvention aux associations

Mme le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal du 26 mai 2020 sur le versement des subventions aux associations pour l'année 2020 : « Compte-tenu de l'annulation de nombreuses manifestations pour cette année en raison du Covid-19, le Conseil décide de ne pas attribuer de subvention systématique aux associations communales. L'assemblée étudiera ponctuellement les dossiers en cours d'année, en fonction des manifestations qui pourront se dérouler.

Elle décide de ne financer éventuellement que les associations qui organisent des manifestations dans la commune. »

Elle présente la demande de subvention de l'association Peleyre, dont le siège social est situé à la Mairie de Maubourguet et qui expose, entre autres, à la galerie Peleyre à Saint-Lanne.

En raison de la Covid-19, l'exposition s'est tenue du 25 juillet au 16 août.

Après en avoir délibéré et à 7 voix pour, le Conseil décide de maintenir la subvention versée en 2019, à savoir 100 €.

Il fait cependant remarquer que certaines affiches et des panneaux apposés en bord de route mentionnent les noms ou blason de Madiran et Maubourguet. Il regrette que la commune de Saint-Lanne, où se situe la galerie Peleyre, ne soit pas systématiquement identifiée au même titre que les autres communes, sachant que la municipalité a toujours soutenu financièrement l'association.

Le Conseil demande à Mme le Maire d'en faire part à l'association.

3) Ecole Madiran/Castelnau RB

Lors du dernier Conseil d'Ecole de l'année 2019-2020, et suite à la fermeture temporaire de la classe de Castelnau RB pour des problèmes de sécurité sur le bâtiment, il a été décidé de reconduire l'ensemble des classes sur le site de Madiran à la rentrée 2020-2021.

A la fin de l'été, Mme le Maire de Castelnau nous a fait part d'une salle (indépendante de l'école) qui pourrait permettre à une classe de rouvrir à Castelnau.

La Communauté de Communes ADOUR Madiran a réuni les Maires du RPI (Castelnau absent) ainsi que l'inspection académique (MM. AUMAGE et COIGNUS). Puis, le sujet a été également évoqué en réunion des Maires le 15 septembre (Castelnau absent lors de ce point).

M. AUMAGE (DASEN) émet un avis défavorable pour l'ouverture d'une classe qui ne serait pas située dans l'enceinte même de l'école, sachant qu'il n'a pas été concerté au moment des travaux.

La Communauté de Communes et l'inspection d'académique demande aux élus des communes du RPI de se prononcer sur le devenir du RPI déconcentré entre Castelnau et Madiran.

Après avoir rencontré Mme le Maire de Castelnau et son adjoint, et analysé les différents points positifs et négatifs de la situation, le Conseil Municipal :

- dans l'intérêt des enfants du Madiranais, de leurs apprentissages et de leur sécurité,
- dans un souci de maintien de la vie dans nos communes rurales, notamment Castelnau et Madiran, souhaite que les classes soient maintenues sur les deux sites, tant que les effectifs le permettent.

Aussi, comme l'a proposé Mme le Maire de Castelnau, le Conseil Municipal pense qu'il sera judicieux de réfléchir à l'évolution du RPI déconcentré dans les années futures, en concertation avec l'ensemble des Maires du RPI, afin de préserver la présence d'une école dans le Madiranais.

4) Questions diverses

- Mme le Maire rappelle aux élus qu'ils bénéficient d'un droit à la formation. Ainsi, tous les élus peuvent prétendre à une formation adaptée à leurs fonctions.
- Les élus ont rencontré M. BRUMONT qui a présenté son entreprise aux nouveaux élus et les évolutions prévues à Saint-Lanne.
- Philippe MAURINO, adjoint délégué à la voirie, a dressé un état de la signalétique existante.
Chaque année, le Conseil Départemental propose d'allouer une subvention au titre des amendes de police pour des opérations de sécurité. Il est proposé de remplacer certains panneaux vieillissants et d'installer de nouveaux panneaux qui permettront d'améliorer la sécurité sur nos routes communales. Mme le Maire est autorisée à déposer une demande de financement auprès du Conseil Départemental.
- Le système campanaire de l'église est en panne. Le beffroi s'est soit couché, soit à vrillé. De fait, l'angélus et la volée ne peuvent plus sonner en l'état. Le glas ne sonne qu'une fois sur deux. Un état des lieux précis sera effectué rapidement par l'entreprise LAUMAILLE qui réalise l'entretien régulier.
- Mme le Maire est désignée comme déléguée auprès du syndicat AGEDI, prestataire de logiciels.
- Un point est fait sur les commissions communautaires. Les élus volontaires sont désormais inscrits. Le travail des commissions débutera dès octobre.
- Le logement communal n°2 est loué depuis aujourd'hui à Mme Sylvie DUBUC.

- Corinne CIBIN, conseillère municipale et professeure de théâtre, informe le Conseil qu'elle envisage de créer une association loi 1901 dont le siège serait situé à Saint-Lanne. Elle demande la possibilité d'utiliser une salle communale pour les répétitions. Mme le Maire rappelle les conditions d'utilisation du foyer et de la salle de réunion. Compte-tenu de la demande d'utilisation répétitive, le Conseil décide :
 - de mettre gratuitement à disposition la salle de réunion (conformément à la délibération pour l'utilisation de la salle de réunion) ou le foyer.
 - que l'association s'engage à jouer la pièce gratuitement au foyer municipal, sachant que la restauration (bar et repas) sera assurée par le comité des fêtes qui prendra à sa charge les cotisations obligatoires.
 - que la clé sera à retirer et rendre auprès du Maire ou des adjoints et qu'un point sera régulièrement fait sur la propreté de la salle. Le matériel sera stocké temporairement en accord avec la Mairie. La salle sera libérée entre chaque répétition.
 - que l'association devra s'assurer pour l'utilisation de la salle et que la Mairie sera destinataire d'une attestation annuelle.

Corinne nous tiendra informé du début des répétitions lorsque l'association sera créée. Une convention d'utilisation sera signée entre les parties pour formaliser le prêt.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30.

BAMFORTH John	BITOUN Danièle <i>Excusée</i>	CAPMARTIN Francis	CAYROLLE Odile
CIBIN Corinne	DETHIER Jean-Louis	FRANÇOIS Bruno	HASELDEN Rodrick
MAURINO Philippe	PASCUAL Elisabeth	SANTACREU Sandrine	

Sandrine SANTACREU, Maire.